



VILLE

D'AMILLYBoîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

**Recensement de la population- Rémunération
des agents recenseurs pour 2024**

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Sylvie ROXO**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL1042023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Publication : 28/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. BOUQUET	Pouvoir à Mme BEDU
Mme FOLY	Pouvoir à M. DUPATY
M. FOURNEL	Pouvoir à M. ABRAHAM
Mme SAJET	Pouvoir à M. PATRIGEON
M. SALL	Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
M. RAISONNIER	Pouvoir à Mme FEVRIER
M. DESPLANCHES	Pouvoir à M. SZEWCZYK
Mme HUTSEBAUT	Pouvoir à Mme FOUBET
M. GABORET	Pouvoir à M. BEAULIER

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 Décembre 2023

AT/N°2023/104

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION - RÉMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR 2024

Monsieur le Maire expose :

La rémunération des agents recenseurs pour les années 2023 et 2024 a été fixée par la délibération n°96/2022 du 16 novembre 2022.

Le recensement de la population débutera le 18 janvier 2024 et, au vu du contexte inflationniste, il est proposé d'augmenter les tarifs de la tournée de reconnaissance et du forfait de déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 12 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'augmenter les tarifs de la tournée de reconnaissance et du forfait de déplacement et de fixer la rémunération des agents recenseurs pour 2024 comme suit :

RUBRIQUES	TARIFS 2024	
	Réponses Papier	Réponses Internet
Bulletin individuel	1,73 €	2,04 €
Feuille de logement	1,02 €	1,33 €
Logement vacant	1,02 €	1,02 €
Fiche de logement non enquêté	1,02 €	1,02 €
Dossier d'adresse collective	1,02 €	1,33 €
Carnet de tournée	25,50 €	
Séance de formation (la 1/2 journée)	41,00 €	
Tournée de reconnaissance	200,00 €	
Forfait de déplacement	100,00 €	

PRECISE que les taux pour le carnet de tournée, la tournée de reconnaissance et le forfait de déplacement seront proportionnels au nombre de quartiers recensés.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.